

Les comités techniques régionaux CTR

Mandat régional

Rôle

Les Comités Techniques Régionaux assistent le conseil d'administration de la CARSAT dans la gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Il existe 3 CTR pour la Bourgogne-Franche Comté.

Missions principales des mandataires

Analyser les statistiques accidents du travail, de trajet et de maladie professionnelle, recherche d'actions de progrès en concertation avec le service prévention et les partenaires sociaux,
Examiner obligatoirement les propositions d'attribution de ristourne et de majoration sur cotisations pouvant être appliquées aux entreprises (trajet, travail et injonction),
Diffuser l'information en matière de prévention, de mise en conformité et de réglementation vers les entreprises (appui technique si nécessaire),
Assurer le suivi des conventions d'objectifs et des contrats de prévention,
Participer à des groupes de travail pilotés par le service prévention pour l'analyse de situation, de mise en œuvre d'animations ou de récompenses.

Composition

Il existe 3 CTR

- CTR n°1 : Industrie de la Métallurgie - Plasturgie - Chimie - Caoutchouc - Papier - Carton - Textiles
- CTR n°2 : Bâtiment et Travaux Publics - Bois - Pierres et Terres à Feu - Gaz - Eau - Electricité - Industries des Transports
- CTR n°3 : Livres - Vêtement - Cuirs et Peaux - Industries et Commerces de l'Alimentation - Commerce non alimentaire - Communication - Activités de services et Travail temporaire

Ces Comités sont paritaires à présidence alternante et comportent chacun 18 membres

- 8 représentants d'organismes d'employeurs (5 MEDEF, 2 CGPME, 1 UPA)
- 8 représentants d'organismes de salariés

Durée

60 mois

Renouvellement

Décembre 2021

Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : 3 fois par an (dernière réunion d'octobre primordiale)

Durée : une demi-journée

Lieu : à Dijon